

# L'UE s'accorde sur une interdiction de la pêche électrique en 2021

De European Scientist - 18.02.2019



**Le Parlement et le Conseil de l'Europe se sont accordés sur de nouvelles règles pour la pêche au sein de l'Union, mettant un terme à la pêche électrique, le 30 juin 2021.**

Les négociateurs du Parlement européen et des États membres (Conseil) sur les nouvelles « mesures techniques de conservation » pour la pêche ont atteint un accord final ce jeudi. Ce texte prévoit notamment l'interdiction de la pêche électrique – qui envoie des décharges dans les fonds marins afin de faire remonter dans des filets les poissons qui s'y cachent. Elle permet de réduire la consommation de carburants mais, d'après ses détracteurs, blesse des poissons non capturés et endommage les fonds marins. En conséquence, elle menacerait les stocks.

Pour ces raisons, elle a été interdite en 1998, et l'est restée jusqu'en 2006, lorsque des dérogations et des lacunes dans la réglementation ont permis aux pêcheurs néerlandais de recommencer à y avoir recours. Cela ne sera plus possible dans deux ans, au terme du compromis trouvé Le Parlement et le Conseil de l'Europe. « C'est bien trop long pour les pêcheurs artisans », alerte BLOOM. Le choix de cette date devrait « garantir une période de retrait progressif pour permettre au secteur de s'adapter » assure le commissaire européen en charge de la pêche, Karmenu Vella.

« Les nouvelles mesures techniques de conservation constituent une avancée importante dans le respect d'un engagement concret de l'UE en faveur d'un secteur de la pêche durable et de la protection du milieu marin », explique le commissaire. Si elle se heurtera certainement au refus des Pays-Bas, la décision devait regrouper une majorité qualifiée au sein du Conseil pour passer. « C'est une avancée historique » se félicite le député Younous Omarjee, député de la Gauche unitaire européenne (GUE), figure de proue de la lutte contre la pêche électrique.

« L'accord dégagé aujourd'hui offre aux parties prenantes et aux pêcheurs un outil permettant de déterminer quelles sont les mesures les plus appropriées à adopter pour la pêche, compte tenu du contexte local, tout en préservant la santé de nos océans », explique la Commission. En réalité, seule les Pays-Bas défendaient un maintien, et le débat a davantage porté sur la date de cette interdiction. Totalement isolée, la Haye a quand même obtenu le maintien de six bateaux équipés de chaluts pour la pêche électrique à usage scientifique pour chaque Etat membre.